

FÉDÉRATION
FRANÇAISE

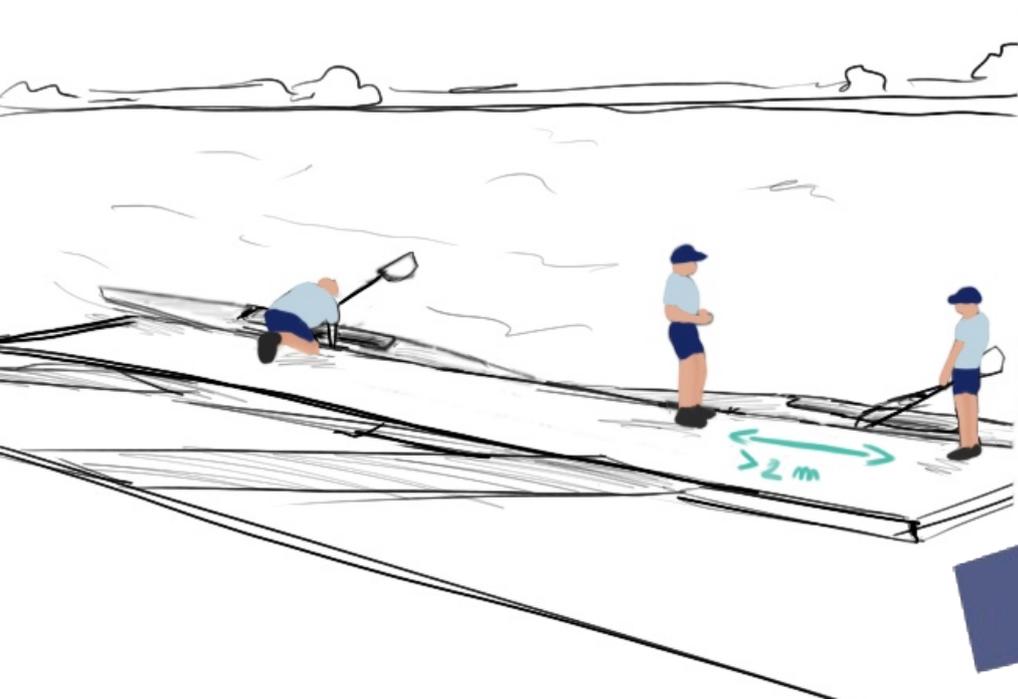
AVIRON



DISPOSITIF SANITAIRE EXCEPTIONNEL

MANTES-LA-JOLIE

MÂJ LE 08.07.21





■ INTRODUCTION

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, les dernières instructions gouvernementales permettent l'organisation de manifestations, sous réserve du respect de certaines règles.

C'est pourquoi la Fédération Française d'Aviron établit un guide de recommandations sanitaires et sportives à faire appliquer dans le cadre de l'organisation des championnats à Mantes-la-Jolie du 14 au 18 juillet 2021 : le Championnat National Jeune, le Championnat de France J16, le Championnat de France Senior sprint, le Critérium national para-aviron et aviron adapté. Les recommandations formulées dans ce document le sont au regard de la situation à la date de sa rédaction.

ATTENTION

- ☛ Ce protocole peut être réévalué et modifié à tout moment en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.
- ☛ Les personnes présentant des symptômes du Covid-19 (Fièvre, toux,...) ne doivent pas se rendre sur le site de la compétition.
- ☛ **Avec une jauge de 3 000 participants, la participation aux compétitions est soumise à l'obligation de présenter un pass sanitaire**





RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les réglementations et les conseils du gouvernement en matière d'hygiène doivent être suivis à tout moment pour réduire le risque de transmission du virus.

La distanciation physique de 1m entre tous les acteurs de la compétition doit être respectée à tout moment et en tout lieu sur le site de la manifestation. Dans tous les cas, **le port du masque est obligatoire.**

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Une solution de lavage des mains sera proposée par l'organisateur, à l'entrée de tous les locaux soit par un point d'eau avec du savon soit par la mise à disposition de désinfectant à base d'alcool. A noter que les masques ne seront pas fournis par l'organisateur.

Dans le contexte sanitaire actuel, la Fédération Française d'Aviron invite les clubs, dans la mesure du possible, à organiser les retours de participants une fois leur épreuve terminée.





LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF SANITAIRE

Les participants

Sont considérés comme participants :

- Les compétiteurs ;
- Les entraîneurs professionnels et bénévoles ;
- Tous les membres du staff du club (dirigeant, accompagnateur, ...) amenés à être présents sur la zone de compétition (parking, parc à bateaux, pontons, zone protocolaire, village exposants et locaux du club).

Le décret n°2021-699 du 1er juin 2021, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire et sa déclinaison produite par le ministère en charge des sports impose aux organisateurs d'évènements sportifs à compter de ce jour d'exiger un pass sanitaire pour les épreuves sportives de plus de 1 000 participants.

Le Gouvernement impose donc aux organisateurs des Championnats se déroulant à Mantes de mettre en place un pass sanitaire pour tous les participants.

1) Qu'est-ce qu'un pass sanitaire ?

Le pass sanitaire comprend trois types de preuves :

- **Un certificat de test négatif**

Seront admis les résultats des tests RT-PCR et antigéniques de moins de 48h. Ce délai est porté exceptionnellement à 72h pour les participants arrivant sur site le lundi ou mardi.

Pour les J14, J16 et participants qui arrivent sur le bassin le lundi ou le mardi, le test doit être effectué **entre le samedi 10 juillet et le mardi 13 juillet**, avec l'obligation de transmettre le résultat **avant mardi 13 juillet 16h00**.





Pour les catégories Senior Sprint, Para Aviron et Aviron Sport Adapté le test doit être effectué **entre le mercredi 14 juillet et le vendredi 16 juillet**, avec l'obligation de transmettre le résultat **avant le vendredi 16 juillet 17h00**.

Dans tous les autres cas, les participants (compétiteurs, entraîneurs professionnels et bénévoles, membres du staff des clubs) qui viennent sur le bassin doivent présenter un test de moins de 48h.

- **Un certificat de vaccination**

Les personnes pourront également présenter un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet :

https://ffaviron.fr/medias/downloads/tac-dp-pass-sanitaire-v4-1_98511783.pdf

- **Un certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois**

Seuls les résultats des tests RT-PCR et des tests antigéniques certifiés avec QR Code seront admis. Un test positif devient automatiquement un certificat de rétablissement dès lors qu'il date de plus de 15 jours après le prélèvement et sera valable jusqu'à 6 mois après la date de prélèvement.

Chacun de ces certificats sera encodé sous une forme de QR Code.

Ce QR Code figure sur le certificat papier ou pdf authentifiant le résultat du test ou de la vaccination. Il est également disponible sur la plateforme SI-DEP ou CNAM suite à test ou à une vaccination.

Seul ce QR code sera à transmettre pour attester du pass sanitaire.

2) Comment transmettre son pass sanitaire à la Fédération ?

Deux solutions sont possibles :

- Une transmission par internet via un [formulaire](#) à remplir
 - Jusqu'au mardi 13 juillet à 16H00 pour tous les participants des championnats J14 & J16
 - Jusqu'au vendredi 16 juillet à 17H00 pour tous les participants des championnats Senior, para-aviron, et aviron adapté





- **Une présentation sur place, à Mantes-la-Jolie** via l'application TousAntiCovid ou avec le QR code figurant sur le certificat papier ou PDF authentifiant le résultat du test ou de la vaccination.

Afin de fluidifier l'arrivée sur site, la Fédération conseille fortement aux participants de transmettre le QR code par internet, via le formulaire à remplir.

3) Comment le pass sanitaire sera-t-il contrôlé ?

Les QR Code seront contrôlés à l'aide de l'application TousAntiCovid Verif, distincte de l'application TousAntiCovid. Un fois le QR Code flashé, la personne habilitée verra s'afficher :

- le nom, le prénom et la date de naissance de la personne contrôlée ;
- une mention « valide/invalidé » l'informant de la possibilité de la personne contrôlée à se rendre ou non dans le lieu ou à l'événement.

4) Conséquence en cas de pass sanitaire manquant

Dans le cadre du décret n°2021-699 du 1er juin 2021, et par décision du bureau directeur de la FFA, les compétiteurs dont le pass sanitaire n'aurait pas été transmis dans les délais impartis ne pourront pas prendre part à la compétition.

Soit le rameur concerné est remplacé par un autre rameur pouvant présenter un pass sanitaire. Si ce n'est pas le cas, l'équipage concerné sera disqualifié pour l'ensemble du championnat.





5) Si un participant présente des symptômes

a. Les rameurs

1. Avant la compétition

Nous invitons les participants à limiter au maximum les interactions sociales de sorte à limiter le risque de contracter le virus.

Si un participant présente des signes mêmes minimes (syndrome grippal, fièvre même légère, toux, gêne respiratoire, angine, rhume, fatigue inhabituelle, mal de tête persistant, perte de goût et de l'odorat, diarrhée) ce dernier ne doit pas se rendre sur le site de la compétition. Il doit consulter un médecin et réaliser un test antigénique ou RT/PCR.

2. Pendant la compétition

Si un participant présente des signes mêmes minimes (syndrome grippal, fièvre même légère, toux, gêne respiratoire, angine, rhume, fatigue inhabituelle, mal de tête persistant, perte du goût et de l'odorat, diarrhée) il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régata (Didier Lereboulet : 06 69 54 38 42)

Un test antigénique devra être effectué dans les plus brefs délais. Si ce dernier s'avère négatif, le rameur concerné pourra reprendre la compétition. Dans le cas contraire (test positif) le rameur restera à l'isolement et l'équipage ou les équipages dans lequel/lesquels il est engagé seront déclarés cas contact et ne pourront pas participer à la compétition.





b. Les entraîneurs/accompagnateurs

Si un entraîneur/accompagnateur présente des signes mêmes minimes (syndrome grippal, fièvre même légère, toux, gêne respiratoire, angine, rhume, fatigue inhabituelle, mal de tête persistant, perte de goût et de l'odorat, diarrhée) il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régata (Didier Lereboulet : 06 69 54 38 42)

Un test antigénique devra être effectué dans les plus brefs délais. Si ce dernier s'avère négatif, la personne concernée pourra poursuivre la compétition. Dans le cas contraire (test positif) l'entraîneur/accompagnateur restera à l'isolement.

6) Si un participant est déclaré cas contact

Si un participant est déclaré cas-contact, il devra rester à l'isolement et ne pourra pas participer à la compétition.

7) Si un participant est déclaré positif

a. Pendant la compétition

1. Les rameurs

Si un rameur est déclaré positif, il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régata (Didier Lereboulet : 06 69 54 38 42)

L'équipage ou les équipages dans lequel/lesquels il est engagé seront déclarés cas contact et ne pourront pas participer à la compétition.

2. Les entraîneurs/accompagnateurs

Si un entraîneur/accompagnateur est déclaré positif, il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régata (Didier Lereboulet : 06 69 54 38 42)





Nous en appelons à la responsabilité de toutes et tous pour assurer le bon déroulement de cette compétition, et invitons l'ensemble des parties prenantes à veiller au respect au maximum, en toute transparence, de l'ensemble de ces préconisations.

b. Après la compétition

Si un participant est déclaré positif dans les quatorze jours après la compétition, il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régata (Didier Lereboulet : 06 69 54 38 42)

	Participation	Présence symptômes	Cas contact	Cas positif
Rameurs	<p>Pass Sanitaire obligatoire</p> <p>Absence Pass Sanitaire = pas de compétition possible</p>	<ul style="list-style-type: none">> isolement> prévenir le responsable COVID> faire test PCR> test négatif = compétition possible> test positif =<ul style="list-style-type: none">o isolemento équipage déclaré cas contact	<ul style="list-style-type: none">> isolement> pas de compétition possible	<ul style="list-style-type: none">> isolement> prévenir le responsable COVID> équipage déclaré cas contact> pas de compétition possible
Entraîneurs/ accompagnateurs	<p>Pass Sanitaire obligatoire</p> <p>Absence Pass Sanitaire = pas de compétition possible</p>	<ul style="list-style-type: none">> isolement> prévenir le responsable COVID> faire test PCR> test négatif = compétition possible> test positif =<ul style="list-style-type: none">o isolement	<ul style="list-style-type: none">> isolement> pas de compétition possible	<ul style="list-style-type: none">> isolement> prévenir le responsable COVID> pas de compétition possible





Les membres de l'organisation

Sont considérés comme membres de l'organisation :

- Le comité d'organisation ;
- Les équipes techniques ;
- Les arbitres ;
- Les bénévoles
- Les partenaires du village exposants.

Les membres de l'organisation sont soumis à l'obligation du port du masque.

Le public

Le public n'a pas l'autorisation d'accéder à la zone de compétition (parking, parc à bateaux, pontons, zone protocolaire, village exposants et locaux du club).

En outre la Fédération recommande le port du masque dans l'espace public suite à [l'arrêté préfectoral des Yvelines du 17 juin 2021](#).

Les sanitaires et locaux utilisés

Les sanitaires et locaux utilisés seront dotés de désinfectants pour les mains ou de savon et d'eau ainsi que d'essuie mains en papier. Le port du masque est obligatoire dans les sanitaires et locaux utilisés.





La réunion des délégués

La salle prévue pour la réunion des délégués des clubs sera suffisamment vaste pour permettre la distanciation physique et une aération du local. Le port du masque est obligatoire pour les participants (1 délégué par club) à l'exception des animateurs de la réunion. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle.

La restauration

Des repas froids sous forme de plateau-repas pourront être servis pour être consommés en plein air aux clubs qui en auront fait la réservation.

Le document de référence est le suivant :

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_hcr.pdf

Le village exposant

L'organisation du village exposant doit permettre aux personnes autorisées à s'y rendre de circuler dans les allées et entre les stands sans croisement et dans le respect de la distanciation. Les produits offerts à la vente ou à l'exposition ne peuvent être manipulés. L'accès aux stands sera limité, en fonction de sa configuration à un nombre restreint de clients en simultané.





■ AFFICHAGE DE RÉSULTATS

Les résultats seront uniquement disponibles en ligne en temps réel grâce à la plateforme Time Team.

■ CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Durant cette période de crise sanitaire, l'ensemble de la famille de l'aviron doit revoir son mode de fonctionnement dans la manière de distribuer les prix ainsi que dans l'accueil des athlètes et des partenaires sur le podium. En conséquence, tout contact physique entre les différents acteurs (poignées de main, étreintes, etc...) pendant la cérémonie protocolaire sera à proscrire.

Les podiums sont prévus afin que les concurrents appelés respectent la distanciation de 1m entre eux. Le nombre d'acteurs nécessaires à la gestion de la cérémonie protocolaire doit être réduit au minimum afin de respecter en tout point les règles de distanciation.

Les concurrents recevant ces médailles doivent porter des masques.

Les maillots et les médailles doivent être apportés à l'athlète récipiendaire sur un coussin ou un plateau, afin que ce dernier les récupère et les porte sans l'intervention d'une tierce personne. L'athlète ne peut pas être aidé au moment de les arborer afin de respecter les mesures de distanciation physique.

